



# RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

**COMITÉ SYNDICAL**

**03/06/2025**

---

**SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT**

**SIOCA**

2A, rue de la mer – 29710 POULDREUZIC

direction@sioca.fr / Téléphone : 02 98 82 78 34

[www.sioca.fr](http://www.sioca.fr)

## **Comité syndical du 03 juin 2025**

- Convention de mise à disposition partielle d'un copieur auprès de la CPTS
- Convention de mise à disposition partielle d'un copieur auprès de la CCPBS
- Avis sur la modification simplifiée n°1 du SCoT de l'Odet
- Avis sur la révision allégée n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern
- Avis sur la révision allégée n°2 du PLU de Plonéour-Lanvern
- Avis sur la révision allégée n°3 du PLU de Plonéour-Lanvern
- Avis sur la révision allégée n°4 du PLU de Plonéour-Lanvern
- Avis sur la modification n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern
- Avis sur la modification n°5 du PLU de Douarnenez

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025\_019-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 03 juin 2025

<b>Délibération</b>
2025-019

<b>Date de la convocation</b>
27/05/2025

<b>Date d'affichage</b>

<b>Nombre de délégués</b>
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 14 Pouvoirs : 0 Votants : 14

L'an 2025 et le 03 juin à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Jacques CARIOU, Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC 'H

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Yannick LE MOIGNE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

**Douarnenez Communauté :** Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** /

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** /

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Cyrille LE CLEAC'H, Denis STEPHAN

**Douarnenez Communauté :** /

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN Stéphane LE DOARE, Daniel LE PRAT, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Cécile LE GUENNEC et Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

**Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.**

---

**OBJET : Convention de mise à disposition partielle d'un copieur par le SIOCA auprès de la Communauté Professionnelle de Santé du Pays Bigouden**

---

Depuis le début d'année 2025, le SIOCA et la CPTS du Pays Bigouden partagent des locaux loués auprès de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), et situés au 14 rue Charles Le Bastard, à Pont l'Abbé.

Le bâtiment est dimensionné pour accueillir 20 postes de travail. Actuellement, le SIOCA est locataire de 10 postes de travail, et la CPTS du Pays Bigouden de 2 postes de travail. La CCPBS occupe quant à elle, un poste de travail pour l'accueil des permanences.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025\_019-DE

Les locaux n'étant pas équipés d'un copieur, il a été convenu que le SIOCA loue un copieur, partiellement mis à disposition des autres occupants du bâtiment, avec une refacturation (location de l'appareil, copies, et consommables).

Le matériel est loué auprès de la société SHARP pour une durée de 12 trimestres. Le coût lié au copieur se décompose comme suit :

- Le coût trimestriel de la location est de 397€ HT, soit 1588€ HT pour un an. Ce prix inclut la main d'œuvre, les déplacements et les consommables (papier et agrafes exclus).
- Le coût unitaire par impression est de 0,0028€ HT pour le noir et blanc, et de 0,028€ HT pour la couleur.
- Le SIOCA se charge, en outre, de l'achat du papier et des agrafes.

Dans ce cadre, un projet de convention a été travaillé par le SIOCA, en lien avec la CPTS. Le document était fourni en annexe n°1 au rapport préparatoire. Il précise notamment les modalités de mise à disposition et d'utilisation du matériel, les conditions financières, ainsi que les responsabilités.

Dans ce projet de convention, les modalités de refacturation auprès de la CPTS du Pays Bigouden sont prévues de la manière suivante :

Type de dépense	Modalité	Montant annuel
Location du copieur	Prorata de 15%	238,2€ HT
Achat des agrafes	Prorata de 15%	A établir sur la base de la facture
Frais de copie	Aux frais réels	A établir sur la base des consommations réelles relevées. <i>Noir et blanc : 0,0028€ HT/copie</i> <i>Couleur : 0,028€ HT/copie</i>
Achat de papier	Aux frais réels	A établir sur la base des volumes d'impression relevés et de la facture d'achat

**Considérant** la location par le SIOCA d'un copieur pour le local situé au 14 rue Charles Le Bastard et la volonté partagée de mettre à disposition partielle ce copieur auprès de la CPTS du Pays Bigouden

**Considérant** les échanges préalables ayant eu lieu avec la CPTS du Pays Bigouden concernant les termes de la convention présentée en annexe n°1

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Valide les termes de la convention de mise à disposition partielle d'un copieur entre le SIOCA et la CPTS du Pays Bigouden (annexée) ;
- Autorise le Président à signer cette convention ou tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait conforme,  
Yannick LE MOIGNE, Président



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025\_020-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 03 juin 2025

<b>Délibération</b>
2025-020
<b>Date de la convocation</b>
27/05/2025
<b>Date d'affichage</b>
<b>Nombre de délégués</b>
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 14 Pouvoirs : 0 Votants : 14

L'an 2025 et le 03 juin à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Jacques CARIOU, Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC 'H

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Yannick LE MOIGNE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

**Douarnenez Communauté :** Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** /

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** /

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Cyrille LE CLEAC'H, Denis STEPHAN

**Douarnenez Communauté :** /

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN Stéphane LE DOARE, Daniel LE PRAT, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Cécile LE GUENNEC et Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

**Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.**

---

**OBJET : Convention de mise à disposition partielle d'un copieur par le SIOCA auprès de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud**

---

Depuis le début d'année 2025, le SIOCA et la CPTS du Pays Bigouden partagent des locaux loués auprès de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), et situés au 14 rue Charles Le Bastard, à Pont l'Abbé.

Le bâtiment est dimensionné pour accueillir 20 postes de travail. Actuellement, le SIOCA est locataire de 10 postes de travail, et la CPTS du Pays Bigouden de 2 postes de travail. La CCPBS occupe quant à elle, un poste de travail pour l'accueil des permanences.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 13/06/2025

Reçu en préfecture le 13/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025\_020-DE

Les locaux n'étant pas équipés d'un copieur, il a été convenu que le SIOCA loue un copieur, partiellement mis à disposition des autres occupants du bâtiment, avec une refacturation (location de l'appareil, copies, et consommables).

Le matériel est loué auprès de la société SHARP pour une durée de 12 trimestres. Le coût lié au copieur se décompose comme suit :

- Le coût trimestriel de la location est de 397€ HT, soit 1588€ HT pour un an. Ce prix inclut la main d'œuvre, les déplacements et les consommables (papier et agrafes exclus).
- Le coût unitaire par impression est de 0,0028€ HT pour le noir et blanc, et de 0,028€ HT pour la couleur.
- Le SIOCA se charge, en outre, de l'achat du papier et des agrafes.

Dans ce cadre, un projet de convention a été travaillé par le SIOCA, en lien avec la CCPBS. Le document était fourni en annexe n°2 au rapport préparatoire. Il précise notamment les modalités de mise à disposition et d'utilisation du matériel, les conditions financières, ainsi que les responsabilités.

Dans ce projet de convention, les modalités de refacturation auprès de la CCPBS sont prévues de la manière suivante :

Type de dépense	Modalité	Montant annuel
Location du copieur	Prorata de 7,7%	122,28€ HT Pour 2025 : 101,9€ HT (début d'utilisation le 03/03/2025)
Achat des agrafes	Prorata de 7,7%	A établir sur la base de la facture
Frais de copie	Aux frais réels	A établir sur la base des consommations réelles relevées. <i>Noir et blanc : 0,0028€ HT/copie</i> <i>Couleur : 0,028€ HT/copie</i>
Achat de papier	Aux frais réels	A établir sur la base des volumes d'impression relevés et de la facture d'achat

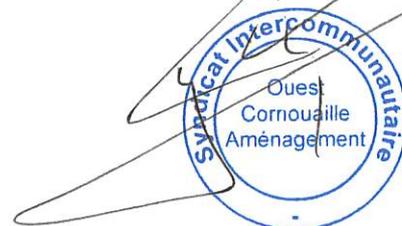
**Considérant** la location par le SIOCA d'un copieur pour le local situé au 14 rue Charles Le Bastard et la volonté partagée de mettre à disposition partielle ce copieur auprès de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

**Considérant** les échanges préalables ayant eu lieu avec la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud concernant les termes de la convention présentée en annexe n°2

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Valide les termes de la convention de mise à disposition partielle d'un copieur entre le SIOCA et la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (annexée) ;
- Autorise le Président à signer cette convention ou tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait conforme,  
Yannick LE MOIGNE, Président



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025\_021-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 03 juin 2025

<b>Délibération</b>
2025-021
<b>Date de la convocation</b>
27/05/2025
<b>Date d'affichage</b>
<b>Nombre de délégués</b>
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 14 Pouvoirs : 0 Votants : 14

L'an 2025 et le 03 juin à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Jacques CARIOU, Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC 'H

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Yannick LE MOIGNE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

**Douarnenez Communauté :** Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** /

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** /

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Cyrille LE CLEAC'H, Denis STEPHAN

**Douarnenez Communauté :** /

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN Stéphane LE DOARE, Daniel LE PRAT, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Cécile LE GUENNEC et Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

**Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.**

---

### OBJET : Avis sur la modification simplifiée n°1 du SCoT de l'Odét

---

Le SYMESCOTO a engagé le 11 mars 2022 une procédure de modification simplifiée du SCoT de l'Odét afin d'y intégrer les mesures de la loi ELAN relatives à la déclinaison de la loi Littoral. Le dossier avait déjà été présenté au comité syndical du SIOCA le 12 juillet 2022.

Il fait désormais l'objet d'une seconde saisine pour avis auprès des Personnes Publiques Associées en 2025, suite à l'avis de la MRAe demandant l'approfondissement de l'évaluation environnementale.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025\_021-DE

Les éléments d'analyse détaillés et l'avis rendu par la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 29 avril 2025 étaient consultables en annexe n°3 au rapport préparatoire.

Mme LE MARTRET présente le dossier de modification simplifiée n°1 du SCoT de l'Odet.

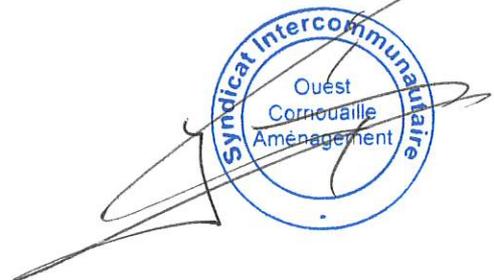
Mme BARIOU présente l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA, en date du 29 avril 2025.

**Considérant** l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 29 avril 2025

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité rend un avis favorable sur la modification simplifiée n°1 du SCoT de l'Odet, sous réserve que :**

- Des mesures permettant d'éviter ou d'atténuer les éventuelles atteintes identifiées aux continuités écologiques soit définies ;
- Une analyse plus précise des impacts induits par la modification simplifiée sur les besoins en eau du territoire et sa capacité à y répondre soit réalisée ;
- Des mesures « ERC » spécifiques soient définies à l'échelle des secteurs, au regard des enjeux identifiés par l'évaluation environnementale ;
- Une analyse détaillée des impacts attendus de la modification simplifiée du SCoT sur la consommation foncière soit réalisée.

Pour extrait conforme,  
Yannick LE MOIGNE, Président



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025\_022-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 03 juin 2025

<b>Délibération</b>
2025-022
<b>Date de la convocation</b>
27/05/2025
<b>Date d'affichage</b>
<b>Nombre de délégués</b>
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 14 Pouvoirs : 0 Votants : 10

L'an 2025 et le 03 juin à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Jacques CARIOU, Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC 'H

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Yannick LE MOIGNE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

**Douarnenez Communauté :** Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** /

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** /

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Cyrille LE CLEAC'H, Denis STEPHAN

**Douarnenez Communauté :** /

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN Stéphane LE DOARE, Daniel LE PRAT, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Cécile LE GUENNEC et Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

**Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.**

---

**OBJET : Avis sur la révision allégee n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern**

---

La commune de Plonéour-Lanvern est dotée d'un PLU approuvé le 1er février 2022.

Par le biais de 5 délibérations du conseil municipal du 18 juillet 2024, la commune de Plonéour-Lanvern a engagé conjointement plusieurs procédures d'évolution de son PLU : une modification n °1 et quatre révisions allégées n°1, 2, 3 et 4.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025\_022-DE

Depuis le 1er septembre 2024, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) a pris la compétence en matière de documents d'urbanisme. La poursuite de ces procédures a donc été transférée à la CCHPB par délibération du conseil municipal du 24 février 2025.

La révision allégée n°1 porte sur le secteur de Keriform (évolution de zonage d'un secteur classé en zone N au PLU).

Les éléments d'analyse détaillés étaient consultables en annexe n°4 au rapport préparatoire.

Mme LE MARTRET présente le dossier de révision allégée n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern.

Mme BARIOU présente l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA, en date du 27 mai 2025.

M. le Président propose au Comité syndical de rendre un avis défavorable sur la révision allégée n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern, au motif que le SCoT Ouest Cornouaille indique que l'urbanisation doit être située prioritairement dans l'enveloppe urbaine, et que l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones est conditionnée à l'utilisation préalable et concomitante des disponibilités foncières localisées dans l'enveloppe urbaine. L'ouverture à l'urbanisation du secteur de Keriform, situé en extension d'urbanisation, n'est pas justifiée par une étude sur les disponibilités foncières en enveloppe urbaine.

- **Considérant** l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 27 mai 2025
- **Vu** les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 10 votes POUR et 4 abstentions (Mme KERLOC'H, M. LE GUELLEC, M. RONARC'H et M. CARIOU), rend un avis défavorable sur la révision allégée n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern.

Pour extrait conforme,  
Yannick LE MOIGNE, Président



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025\_023-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 03 juin 2025

<b>Délibération</b>
2025-023

<b>Date de la convocation</b>
27/05/2025

<b>Date d'affichage</b>

<b>Nombre de délégués</b>
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires et suppléants) : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

L'an 2025 et le 03 juin à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Jacques CARIOU, Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC 'H

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Yannick LE MOIGNE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

**Douarnenez Communauté :** Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** /

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** /

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Cyrille LE CLEAC'H, Denis STEPHAN

**Douarnenez Communauté :** /

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN Stéphane LE DOARE, Daniel LE PRAT, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Cécile LE GUENNEC et Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

**Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.**

---

**OBJET : Avis sur la révision allégée n°2 du PLU de Plonéour-Lanvern**

---

La commune de Plonéour-Lanvern est dotée d'un PLU approuvé le 1er février 2022.

Par le biais de 5 délibérations du conseil municipal du 18 juillet 2024, la commune de Plonéour-Lanvern a engagé conjointement plusieurs procédures d'évolution de son PLU : une modification n °1 et quatre révisions allégées n°1, 2, 3 et 4.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025\_023-DE

Depuis le 1er septembre 2024, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) a pris la compétence en matière de documents d'urbanisme. La poursuite de ces procédures a donc été transférée à la CCHPB par délibération du conseil municipal du 24 février 2025.

La révision allégée n°2 porte sur le secteur du Garage Citroën – Route de Tréogat (création d'un STECAL pour permettre l'extension de l'activité).

Les éléments d'analyse détaillés étaient consultables en annexe n°4 au rapport préparatoire.

Mme LE MARTRET présente le dossier de révision allégée n°2 du PLU de Plonéour-Lanvern.

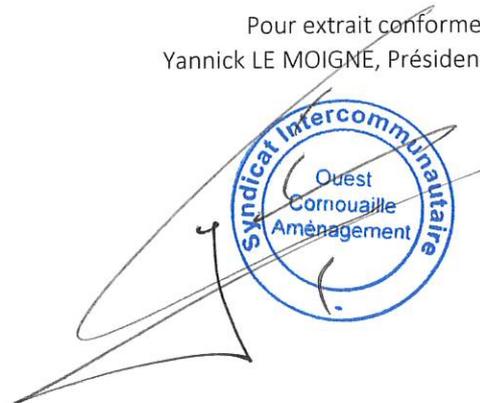
Mme BARIOU présente l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA, en date du 27 mai 2025.

M. le Président propose au Comité syndical de rendre un avis favorable sur la révision allégée n°2 du PLU de Plonéour-Lanvern, considérant que celle-ci est compatible avec les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille.

- **Considérant** l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 27 mai 2025
- **Vu** les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, rend un avis favorable sur la révision allégée n°2 du PLU de Plonéour-Lanvern.**

Pour extrait conforme,  
Yannick LE MOIGNE, Président



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025\_024-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 03 juin 2025

<b>Délibération</b>
2025-024
<b>Date de la convocation</b>
27/05/2025
<b>Date d'affichage</b>
<b>Nombre de délégués</b>
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 14 Pouvoirs : 0 Votants : 14

L'an 2025 et le 03 juin à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Jacques CARIOU, Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC 'H

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Yannick LE MOIGNE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

**Douarnenez Communauté :** Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** /

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** /

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Cyrille LE CLEAC'H, Denis STEPHAN

**Douarnenez Communauté :** /

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN Stéphane LE DOARE, Daniel LE PRAT, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Cécile LE GUENNEC et Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

**Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.**

---

**OBJET : Avis sur la révision allégée n°3 du PLU de Plonéour-Lanvern**

---

La commune de Plonéour-Lanvern est dotée d'un PLU approuvé le 1er février 2022.

Par le biais de 5 délibérations du conseil municipal du 18 juillet 2024, la commune de Plonéour-Lanvern a engagé conjointement plusieurs procédures d'évolution de son PLU : une modification n °1 et quatre révisions allégées n°1, 2, 3 et 4.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025\_024-DE

Depuis le 1er septembre 2024, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) a pris la compétence en matière de documents d'urbanisme. La poursuite de ces procédures a donc été transférée à la CCHPB par délibération du conseil municipal du 24 février 2025.

La révision allégée n°3 porte sur le secteur de Kervahut (création d'un STECAL pour permettre l'installation d'un équipement culturel).

Les éléments d'analyse détaillés étaient consultables en annexe n°4 au rapport préparatoire.

Mme LE MARTRET présente le dossier de révision allégée n°3 du PLU de Plonéour-Lanvern.

Mme BARIOU présente l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA, en date du 27 mai 2025.

M. le Président propose au Comité syndical de rendre un avis favorable sur la révision allégée n°3 du PLU de Plonéour-Lanvern, considérant que celle-ci est compatible avec les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille, assorti de réserves concernant la sensibilité environnementale du site.

- **Considérant** l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 27 mai 2025
- **Vu** les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, rend un avis favorable sur la révision allégée n°3 du PLU de Plonéour-Lanvern, assorti des réserves suivantes :

- **Au vu de la situation du secteur de Kervahut (réservoir annexe de biodiversité au titre de la Trame Verte et Bleue, proximité directe de la retenue d'eau de Moulin Neuf, elle-même identifiée au SCoT comme une composante majeure de la Trame Verte et Bleue), une vigilance toute particulière sera à apporter à l'intégration environnementale du projet, et à la gestion des eaux pluviales et usées.**

Pour extrait conforme,  
Yannick LE MOIGNE, Président



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025\_025-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 03 juin 2025

<b>Délibération</b>
2025-025

<b>Date de la convocation</b>
27/05/2025

<b>Date d'affichage</b>

<b>Nombre de délégués</b>
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 14 Pouvoirs : 0 Votants : 11

L'an 2025 et le 03 juin à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Jacques CARIOU, Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC 'H

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Yannick LE MOIGNE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

**Douarnenez Communauté :** Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** /

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** /

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Cyrille LE CLEAC'H, Denis STEPHAN

**Douarnenez Communauté :** /

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN Stéphane LE DOARE, Daniel LE PRAT, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Cécile LE GUENNEC et Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

**Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.**

---

**OBJET : Avis sur la révision allégée n°4 du PLU de Plonéour-Lanvern**

---

La commune de Plonéour-Lanvern est dotée d'un PLU approuvé le 1er février 2022.

Par le biais de 5 délibérations du conseil municipal du 18 juillet 2024, la commune de Plonéour-Lanvern a engagé conjointement plusieurs procédures d'évolution de son PLU : une modification n°1 et quatre révisions allégées n°1, 2, 3 et 4.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025\_025-DE

Depuis le 1er septembre 2024, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) a pris la compétence en matière de documents d'urbanisme. La poursuite de ces procédures a donc été transférée à la CCHPB par délibération du conseil municipal du 24 février 2025.

La révision allégée n°4 porte sur le secteur du Helles (création d'un STECAL pour permettre le développement du hameau).

Les éléments d'analyse détaillés étaient consultables en annexe n°4 au rapport préparatoire.

Mme LE MARTRET présente le dossier de révision allégée n°4 du PLU de Plonéour-Lanvern.

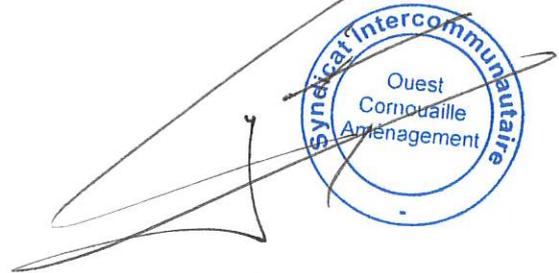
Mme BARIOU présente l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA, en date du 27 mai 2025.

M. le Président propose au Comité syndical de rendre un avis favorable sur la révision allégée n°4 du PLU de Plonéour-Lanvern, considérant que celle-ci est compatible avec les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille.

- **Considérant** l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 27 mai 2025
- **Vu** les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés, avec 7 votes POUR, 4 votes CONTRE (Mme BARIOU, M. STEPHAN, Mme JULIEN-LE MAO, M. BUREL) et 3 abstentions (M. LE GUELLEC, Mme LE RHUN et M. LOUSSOUARN), rend un avis favorable sur la révision allégée n°4 du PLU de Plonéour-Lanvern.

Pour extrait conforme,  
Yannick LE MOIGNE, Président



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Intercommunautaire' around the top edge, 'Ouest Cornouaille' in the center, and 'Aménagement' around the bottom edge.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025\_026-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 03 juin 2025

<b>Délibération</b>
2025-026

<b>Date de la convocation</b>
27/05/2025

<b>Date d'affichage</b>

<b>Nombre de délégués</b>
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 14 Pouvoirs : 0 Votants : 14

L'an 2025 et le 03 juin à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Jacques CARIOU, Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC 'H

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Yannick LE MOIGNE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

**Douarnenez Communauté :** Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** /

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** /

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Cyrille LE CLEAC'H, Denis STEPHAN

**Douarnenez Communauté :** /

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN Stéphane LE DOARE, Daniel LE PRAT, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Cécile LE GUENNEC et Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

**Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.**

---

**OBJET : Avis sur la modification n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern**

---

La commune de Plonéour-Lanvern est dotée d'un PLU approuvé le 1er février 2022.

Par le biais de 5 délibérations du conseil municipal du 18 juillet 2024, la commune de Plonéour-Lanvern a engagé conjointement plusieurs procédures d'évolution de son PLU : une modification n °1 et quatre révisions allégées n°1, 2, 3 et 4.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025\_026-DE

Depuis le 1er septembre 2024, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) a pris la compétence en matière de documents d'urbanisme. La poursuite de ces procédures a donc été transférée à la CCHPB par délibération du conseil municipal du 24 février 2025.

La procédure de modification n°1 porte sur les objets suivants :

- Modification de zonage sur le secteur urbain de Mariano afin de permettre la construction de logements,
- Instauration d'une possibilité de changements de destination sur les hameaux de Créniat Vraz, Quélordan, Kergambaé Vraz et Trégalet,
- Modification des règles relatives aux limites séparatives et aux clôtures,
- Instauration d'une protection des rez-de-chaussée commerciaux sur le centre-bourg,
- Modification de zonage pour les besoins de stockage de matériaux inertes sur le secteur de Stang ar Bacol

Les éléments d'analyse détaillés étaient consultables en annexe n°4 au rapport préparatoire.

Mme LE MARTRET présente le dossier de modification n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern.

Mme BARIOU présente l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA, en date du 27 mai 2025.

M. le Président propose au Comité syndical de rendre un avis favorable sur la modification n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern, considérant que les différents objets de la procédure sont compatibles avec les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille.

- **Considérant** l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 27 mai 2025
- **Vu** les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, rend un avis favorable sur la modification n°1 du PLU de Plonéour-Lanvern.**

Pour extrait conforme,  
Yannick LE MOIGNE, Président



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025\_027-DE

## Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

### Comité syndical du 03 juin 2025

<b>Délibération</b>
2025-027
<b>Date de la convocation</b>
27/05/2025
<b>Date d'affichage</b>
<b>Nombre de délégués</b>
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires et suppléants) : 14 Pouvoirs : 0 Votants : 14

L'an 2025 et le 03 juin à 18h, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, à Pouldreuzic, en séance publique. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yannick LE MOIGNE, Président.

Etaient présents parmi les titulaires :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** Bruno BUREL, Solène JULIEN-LE MAO

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** Jacques CARIOU, Josiane KERLOC'H, Yves LE GUELLEC, Philippe RONARC 'H

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Danielle BOURHIS, Jean-Claude DUPRE, Yannick LE MOIGNE, Jocelyne LE RHUN, Christian LOUSSOUARN

**Douarnenez Communauté :** Marie-Pierre BARIOU

Etaient présents parmi les suppléants :

**Communauté de communes Cap Sizun-Pointe du Raz :** /

**Communauté de communes du Haut Pays Bigouden :** /

**Communauté de communes du Pays Bigouden Sud :** Cyrille LE CLEAC'H, Denis STEPHAN

**Douarnenez Communauté :** /

Absents excusés : Gilles SERGENT, Georges CASTEL (suppléant), Nadine KERSAUDY (suppléante), Jean-Louis CARADEC (suppléant), Jean-Edern AUBREE, Bruno JULLIEN Stéphane LE DOARE, Daniel LE PRAT, Christian BODERE (suppléant), Yves CANEVET (suppléant), Stéphane MOREL (suppléant), Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Marc RAHER, François GUET (suppléant), Gildas HEMERY (suppléant)

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Assistaient également à la réunion : Alice GOUT-ROUE, Cécile LE GUENNEC et Hélène LE MARTRET (SIOCA)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut délibérer valablement.

**Bruno BUREL a été élu secrétaire de séance.**

---

#### OBJET : Avis sur la modification n°5 du PLU de Douarnenez

---

La commune de Douarnenez est dotée d'un PLU révisé le 26 octobre 2017, modifié les 6 décembre 2018, 3 juillet 2020 et 31 mars 2022 et mis à jour le 9 novembre 2021.

Douarnenez Communauté a pris la compétence urbanisme le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et, de ce fait, elle est chargée de la mise en œuvre de la présente procédure de modification. En parallèle l'intercommunalité s'est lancée dans l'élaboration d'un PLUiH qui devrait être approuvé à l'horizon 2027-2028.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 029-252902655-20250603-2025\_027-DE

Une procédure de modification n°4 du PLU de Douarnenez est également en cours et a fait l'objet d'un avis du SIOCA par délibération du 25 février 2025.

La procédure de modification n°5 a été prescrite par un arrêté en date du 13 décembre 2024 et porte sur l'ajustement du règlement écrit de la zone Ni du Dreverz (STECAL activité) afin d'autoriser les nouvelles constructions notamment pour la réalisation du projet d'IMMO Mousquetaire.

La modification n°5 du PLU de Douarnenez fait l'objet d'une évaluation environnementale en cours d'analyse par l'autorité environnementale.

Les éléments d'analyse détaillés étaient consultables en annexe n°4 au rapport préparatoire.

Mme LE MARTRET présente le dossier de modification n°5 du PLU de Douarnenez  
Mme BARIOU présente l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA, en date du 27 mai 2025.

M. le Président propose au Comité syndical de rendre un avis favorable sur la modification n°5 du PLU de Douarnenez, considérant que l'objet de la procédure est compatible avec les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille, sous réserve que l'OAP soit retravaillée afin d'intégrer des orientations garantissant l'insertion architecturale et paysagère de la ZACOM.

- **Considérant** l'avis de la commission « urbanisme » du SIOCA en date du 27 mai 2025
- **Vu** les dispositions du SCoT Ouest Cornouaille

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, rend un avis favorable sur la modification n°5 du PLU de Douarnenez, sous réserve que l'OAP soit retravaillée afin d'intégrer des orientations garantissant l'insertion architecturale et paysagère de la ZACOM.**

Pour extrait conforme,  
Yannick LE MOIGNE, Président

